



COMMUNE DE DOURGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 19 Février 2024

N° 20240219DL09

Conseillers et Quorum

En exercice : 13

Présents : 9

Pouvoirs : 2

Date d'envoi de la convocation : 13/02/2024

Date d'affichage : 14/02/2024

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

L'an deux mille vingt-quatre et le 19 février à 19h00,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Gabriel PUJOL, sous la Présidence de Madame COUGNAUD Dominique, Maire.

Présents : Mme COUGNAUD Dominique, Maire.
Mmes BOURDIN Danielle, DIOT Stéphanie, Adjointes.
M. COLLOT Adrien, Adjoint.
Mmes FOURNES Véronique, MONTAGNE Isabelle, TERRAL Patricia et MM. MONTAGNÉ Patrick, POIREL Stéphane, Conseillers.

Excusées : Mmes HERNANDEZ Gisèle (pouvoir à MONTAGNÉ Isabelle), LANDESSE Corinne (pouvoir à POIREL Stéphane).

Absents : MM. BARTOLO Thibaut, BEILLARD Adrien.

Secrétaire de séance : M. COLLOT Adrien, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

Quorum : Mme le Maire constate que le quorum est atteint.

❖ Association DOURGNE BD :

Madame le Maire fait part au conseil de la réception du dossier de demande de subvention de l'Association DOURGNE BD pour la réorganisation d'un festival de Bande Dessinée sur un week end, avec la présence d'auteurs et de dessinateurs. De nouvelles idées d'animations sont à prévoir telles qu'un « cosplay », la promotion des bibliothèques locales, ...

Le but de ce festival est de faciliter l'accès au monde de la Bande Dessinée et de développer les échanges entre les créateurs et le grand public.

Pour cela, elle nous sollicite pour une subvention d'un montant de 3 000 €.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

➤ **ACCORDE** une subvention de 3 000 € à l'Association DOURGNE BD.

❖ Association des Maires Ruraux du Tarn (AMR 81) :

L'action et l'engagement de l'Association des Maires Ruraux du Tarn s'appuient sur trois mots : conforter, consolider et valoriser les communes du TARN. Divers services et ressources sont proposés tels qu'un abonnement à un journal mensuel, un site internet d'informations, une lettre d'informations hebdomadaire, une offre de site internet communal, une application mobile, une ingénierie et un dépannage juridique.

En 2023, ils ont obtenu de nombreuses victoires telles qu'un plan France Ruralités, un programme d'ingénierie appelé « Villages d'avenir », la pérennisation du maintien des Zones de revitalisation rurale (ZRR), l'augmentation de la dotation biodiversité, la hausse des dotations, le statut de l'élu, la visibilité sur 3 ans de la carte scolaire, le soutien aux élus agressés, la sécurité avec plus de gendarmes, la reconnaissance du rôle des communes au niveau de la petite enfance, la prolongation du volontariat territorial en administration pour soutenir la jeunesse en milieu rural, le financement des dépenses de l'accompagnement des élèves en situation de handicap, la généralisation du Pass'sport, la revalorisation du métier de secrétaire de mairie et la transition.

Pour cela, elle nous sollicite pour une adhésion 2024 d'un montant de 100 € (75 € de cotisation nationale et 25 € de cotisation départementale).

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'adhésion 2024 à l'Association des Maires Ruraux du Tarn.

❖ Collège Madeleine CROS :

Les élèves de 3^{ème} du Collège Madeleine CROS à Dourgne préparent un projet scolaire avec leurs professeurs. Ce projet concerne un séjour en Angleterre du 19 au 25 mai 2024. Ce voyage permettra à 51 élèves de vivre une expérience culturelle et linguistique dans un pays étranger et anglophone.

Le coût total du séjour par élève s'élève à 616 €. Les parents appuient ce projet en organisant des événements pour collecter de l'argent. Mais malgré tout, ce séjour représente un coût important pour les familles.

Afin de diminuer leur contribution, le Collège Madeleine CROS se rapproche des communes résidentes des familles pour solliciter une aide financière et ainsi diminuer leur contribution personnelle.

Neufs enfants domiciliés sur la commune de Dourgne sont concernés par ce séjour.

Les questions à se poser sont les suivantes :

- *La commune souhaite-t-elle aider les familles de ces 9 enfants ?*
- *Si oui, quelle participation financière attribuée aux familles ?*

Le Conseil Municipal,

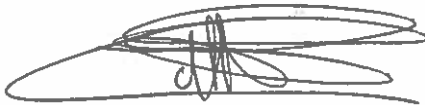
Après en avoir délibéré à la majorité :

- **ACCORDE** une aide financière de 100 € par enfant soit 900 € au total.



Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance,

Adrien COLLOT



Le Maire,



Dominique COUGNAUD

Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le



ID : 081-218100816-20240219-20240219DL09-DE



Faint, illegible text or markings.